



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20151001-2015-147-URBMC	
DE	
Numéro de l'acte	2015-147
Date de la transmission	07/10/2015
Date de réception préfecture	URBMC 10/2015
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	352

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

QUESTION N°2015-147

URBANISME : Opérations d'aménagement – Politique Foncière – Convention opérationnelle avec l'EPF pour la prise en compte d'un projet communal – Site du train touristique

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS

L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'intervention 2015-2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 – le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 – le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux,
- Axe 3 – le foncier de la biodiversité et des risques,
- Le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- Le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer figure, par voie d'avenant, l'opération « Arques – Site du Train Touristique ».

Le Train Touristique de la Vallée de l'Aa est un élément de la stratégie touristique du Pays de Saint-Omer. Le dynamisme autour de cet équipement touristique repose sur les bénévoles de l'association pour faire vivre ce patrimoine. Son activité a atteint un seuil de fréquentation qui stagne autour de 4 000 visiteurs par an. L'association a atteint un niveau d'activité qui ne lui permet plus de progresser seule. Afin de contribuer au développement du site et par conséquent, à l'essor du tourisme sur la commune, il est envisagé la cession de la Gare d'Arques. Cette dernière est propriété de la SNCF et héberge actuellement les installations du chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa. La Commune d'Arques souhaite saisir cette opportunité.

Elle sollicite l'EPF pour qu'il en assure l'acquisition et le portage. L'EPF sera également sollicité pour la préservation de cet équipement, vestige d'un passé industriel important pour l'Audomarois, toujours en fonction. Un projet sera défini dans les premiers mois du portage foncier en liaison avec la CASO (réunion de bureau CASO du 27 août 2015).



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Affiché le 30 septembre 2015

L'An Deux Mille Quinze le vingt neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 23 septembre 2015, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT - Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE - James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne - Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT - Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés : Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR - PEPE ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christine DACY
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Guillaume BOYAVAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Dominique GODART
est nommé secrétaire de séance.**

- Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune d'Arques arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, cession des biens acquis par l'EPF à la commune, à un tiers désigné par la commune ou à la CASO ; ceci dans une logique touristique concernant non seulement la commune d'Arques mais le circuit des gares allant d'Arques à Lumbres (Arques, Blendecques, Hallines, Esquerdes, Setques, Lumbres).

Par ailleurs, la commission opérations d'aménagement de la CASO s'est réunie le 14 septembre dernier et s'est prononcée en faveur de la passation d'un avenant à la convention cadre signée entre la CASO et l'EPF pour la prise en compte du projet communal relatif à la Gare d'Arques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

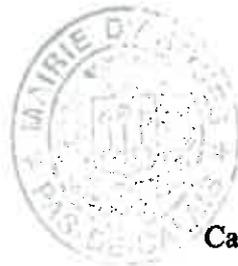
- De solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la préservation des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 septembre 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT

Acte administratif certifié exécutoire
Après réception en Sous-Préfecture
le 01.10.15... et publication ou
notification le 01.10.15

Madame le Maire

C. SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015**

Affiché le 30 septembre 2015

L'An Deux Mille Quinze le vingt neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 23 septembre 2015, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés : Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne VASSEUR - PEPE ayant donné pouvoir à James MUNCK
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Christine DACY
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Guillaume BOYAVAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Monsieur Dominique GODART
est nommé secrétaire de séance.**